

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

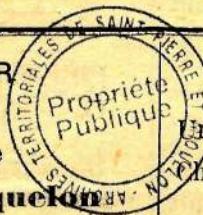
PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

 Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Chers Concitoyens

Merci à ceux qui nous sont restés fidèles, à ceux qui sont demeurés indépendants malgré les conditions déplorables où la lutte s'est engagée contre des candidatures officielles et cléricales préparées par une dissolution inique et non motivée.

Cet acte de complicité contre nos libertés publiques n'a été accompli que pour masquer et rendre possible le retour de la domination Légasse en nous accusant jésuitiquement de ne pas vouloir d'église, et ce, parceque nous osions demander des comptes, comptes réclamés depuis notre entrée en fonctions et toujours refusés.

Parvenus au pouvoir, nos adversaires auront à faire tête aux mêmes difficultés que nous; devenus simples spectateurs, d'acteurs que nous étions, nous verrons comment ils vont s'y prendre pour arriver à les résoudre et à tenir en même temps leurs promesses.

A nos quatre cents vaillants électeurs indépendants, encore une fois MERCI.

G. DAYGRAND; T. CLÉMENT; H. PATUREL; G. MERLE; A. MAHEUX; H. COLOMBEL; E. GLOANE; J. YVON; A. GROSVALET; J-B. POULAIN; E. BENATRE; E. PÉPIN; F. THÉLOT; G. LEFÈVRE; G. JAQUET; A. GAUCHET; E. YVON; Y. LETIAC; G. DAGORT.

LA JOURNÉE ÉLECTORALE

La journée électorale de dimanche dernier a été remarquable par une très grande activité de propagande. Tout ce

que les Légasse comptaient d'affiliés et d'employés était sur pieds.

De tous côtés, on voyait des bandes d'électeurs bien embigadés et, sous la conduite de patrons ou de commis, affluer vers la Mairie où on leur faisait l'honneur de les escorter jusqu'à l'urne.

Trois cafés, débits de boisson, étaient principalement destinés à préparer les bonnes impressions des votants.

Pourquoi la mise en pratique de ces mœurs électorales déplorables, introduites à Saint-Pierre par M. Légasse seul pour arracher le vote d'un trop grand nombre d'électeurs insouciant?

Pourquoi cette dépense immorale qui ne sert qu'à rabaisser l'espèce humaine, quand on savait depuis longtemps que cette masse d'électeurs, que l'on a tant qualifiés de naïfs et de croyants, avait été jésuïtiquement préparée à voter sur ce referendum d'avoir ou de ne pas avoir d'église.

Quelle fumisterie, quel peu de sérieux et de franchise d'oser accuser la municipalité Daygrand de ne pas vouloir d'église! Et cependant il y a des hommes qui se piquent, qui se vantent de posséder toutes ces qualités maîtresses, qui ont marché dans cette voie.

Que leurrant ils? Personne, car personne ne croit à leur duperie, pas même leurs victimes qui savent bien qu'on les abuse, qu'on les trompe pour détourner leur attention du vrai mobile de cet acharnement à redevenir les maîtres de la situation, il y a là un intérêt mercantile qui domine tout.

La question de reconstruction de l'église exploitée a été le tremplin électoral dont les Légasse ont usé pour ressasser le pouvoir, mais elle sera aussi le tombeau de leur domination le jour où un administrateur honnête aura pris les rênes du gouvernement de cette colonie. Cette entreprise et d'autres démontrent leur aperçue au gain, leur dédain une fois au pouvoir pour les véritables intérêts généraux du pays, et aussi leur incapacité de se tirer d'une situation grosse de périls et de difficultés.

Nos amis n'ont point à regretter les honneurs du pouvoir, il était trop périlleux pour être agréable. Ce qu'ils doivent regretter, en patriotes qu'ils sont, c'est de voir leur pays retombé sous la

domination du maître qui veut l'asservir à son profit.

Sans être aux prises avec les difficultés, ils verront en spectateurs intéressés, comment leurs adversaires vont se démener pour se tirer d'affaire. C'est là où tous nous les attendons en nous réservant cette satisfaction de compter les coups et d'enregistrer les surprises et défaillances de toutes sortes que nous attendons.

A L'ACADEMIE FRANÇAISE

Un grand normand, Octave Gréard, né à Vire le 18 avril 1828, mort à Paris le 25 avril 1904, à l'âge de soixante-seize ans, a été loué dernièrement à l'Académie française comme il le méritait par son successeur dans les rangs des quarante. La cérémonie fut, ainsi qu'il convenait, noble, imposante et un peu froide, d'une ordonnance savamment protocolaire et d'une mélancolie somptueusement funèbre. Le nouvel académicien, M. Emile Gebhart, professeur à la Sorbonne, historien raffiné et brillant, voyageur intrépide et moraliste de bon ton, fit un éloge très senti de celui qu'il allait remplacer sous la coupole. Et, à son tour, le directeur de l'Académie, M. Paul Hervieu, répandit d'une main pieuse quelques fleurs de choix sur le cercueil de son ancien confrère. Ce fut un bel enterrement.

Cependant, tout n'a pas été dit, dans cette séance académique du 23 février, sur le normalien convaincu, le professeur et l'éducateur modèle, l'académicien parfait et impeccable que fut Octave Gréard. Et l'on peut s'en étonner: car où donc est-il loisible d'apprécier ces qualités maîtresses d'un esprit élevé, si ce n'est à l'Académie française que l'on nomme un peu pompeusement peut-être le sanctuaire des belles-lettres?

Normalien, Gréard le fut à un degré éminent, et j'oseraï dire qu'il le fut toute sa vie. Il appartenait à ces fameuses promotions de l'école de la rue d'Ulm qui donnèrent à la littérature



tant de belles recrues: Hippolyte Taine, Prévost-Paradol, Edmond About, le cardinal Perraud, devenus académiciens; Jean-Jacques Weiss et Francisque Sarcey, qui restèrent volontairement à la porte de l'illustre compagnie et vinrent grossir la phalange de la critique. J'en passe . . . et non des moindres, sans doute. Or, tous ces normaliens n'avaient qu'un désir: s'évader de leur geôle et dire au plus tôt un éternel adieu à la maison qui avait abrité leur jeunesse studieuse. Gréard, lui, resta normalien de pied en cap et surtout de cœur. Et le normalien survécut chez le professeur.

Il considérait, en effet, qu'il n'était pas permis de n'être point professeur, quand on sortait de l'École Normale. On pouvait être, certes, homme de lettres; mais il fallait avant toutes choses demeurer professeur. C'était, chez lui, une conviction profondément enracinée, presque un article de foi. Il mit, d'ailleurs, sa conduite en harmonie parfaite avec ses principes: car il ne cessa d'être professeur que pour devenir inspecteur d'académie et enfin vice-recteur de l'université de Paris. Toujours, on le voit, il resta fidèle à sa mère d'adoption, à cette bonne mère nourricière, comme on appelait jadis l'université de France. Et celle-ci à son tour le combla de ses faveurs.

Ce que Gréard a dû principalement à l'université, ce sont les merveilleuses qualités d'éducateur qu'il a possédées plus qu'aucun de ses contemporains. Jules Ferry le saluait de cette belle apostrophe: «Vous êtes le premier instituteur de France.» Le grand homme d'Etat ne se trompait pas. Et M. Gebhart n'a pas moins raison quand il dit de son prédécesseur: «L'éducation, l'art de rendre l'homme plus raisonnable et meilleur, de pressentir l'homme en l'élève, d'orienter l'enfant vers le citoyen, tel fut l'objet de ses méditations et l'honneur de sa vie.» Ce fut aussi, même indépendamment de ses ouvrages, son titre le plus incontestable à l'immortalité académique.

Quel superbe académicien il était, avec sa haute taille, ses traits à la fois énergiques et fins, son allure décidée et sa voix caressante! Il faisait merveille aux solennités de l'Institut! On se rappellera longtemps à l'Académie son discours de réception, où il fit l'éloge de M. de Falloux, et ses allocutions de bienvenue à MM. de Freycinet, Jules Lemaitre et Anatole France. Sans prétention, avec une simplicité qui désarmait la critique, il atteignit souvent à la plus haute éloquence. Naturellement bienveillant, il s'interdisait l'ironie; doué d'un caractère ferme et droit, il voulait trouver chez autrui un talent probe, fier, généreux, et il ne reconnaissait pour légitimes, dans l'art d'écrire, comme dans tous les autres arts, que les succès honnêtement acquis.

Voilà l'homme, voilà le grand esprit que fut Octave Gréard. Il tenait de son

origine normande le sens de la mesure et la solidité de la raison pratique. Son nom et son œuvre resteront un modèle pour les générations futures.

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

COUSTURIER ET SON ŒUVRE

Il n'a pas fallu longtemps pour que cet administrateur, qui s'affuble d'un monocle, fasse connaître la spécialité de ses aptitudes.

A ses allures étranges, on s'est vite rendu compte de son incapacité et de son ignorance de l'administration qu'il convient d'appliquer à des hommes civilisés.

La triste carrière de son prédécesseur aurait dû lui servir d'enseignement, il n'en a rien été.

Au lieu de s'appliquer à tout concilier, aussitôt l'inspecteur parti ce gouverneur fantasque s'est empressé de mettre à exécution les promesses qu'il avait faites à Légasse avant de connaître à quel genre d'administratrices il avait affaire.

Sa principale et unique préoccupation a été de se tenir en relations journalières avec M. Louis Légasse qui lui dictait ses orïres en les lui rappelant pour leur mise à exécution.

C'est ainsi que l'on apprit un jour que l'autorisation de construire l'église avait été donnée: A qui et dans quelle forme? il serait difficile de le dire, car jusqu'ici il n'a paru aucun acte officiel relatant cette autorisation donnée sans consultation du conseil privé ou du conseil d'administration.

A partir de ce moment, le conseil municipal devenait gênant par suite des illégalités commises à l'encontre de ses prérogatives. Il fallait trouver un moyen de mettre l'assemblée communale dans l'alternative ou de démissionner ou d'être dissoute.

Pour y parvenir, ce gouverneur sollicite l'ordre de retirer au conseil municipal le prêt de 20,000 francs qui lui avait été consenti, d'accord avec l'inspecteur, pour équilibrer son budget au cas de non réalisation de recettes suffisantes.

A ce moment apparaît l'œuvre machiavélique de cet administrateur qui en mettant en dehors le conseil municipal d'équilibrer son budget, le met également en dehors, dans un bafouillage incompréhensible, de céder le terrain de l'église et de la rue Borda.

Croyant avoir réussi à convaincre ces pauvres conseillers, il leur envoie en cours de séance cette inénarrable convention, pensant qu'ils seraient trop heureux d'en accepter tout le ridicule sans plus de réflexion.

Une fois de plus, le sieur Cousturier a été trompé dans ses combinaisons, et le conseil municipal acculé à réussi à

équilibrer son budget à l'aide de quelques taxes.

Cette assemblée avait donc obéi à la lettre aux injonctions du gouverneur en s'y conformant. Mais le temps était marqué où le conseil municipal généralement devait disparaître, Cousturier avait donc un temps limité pour agir et il fallait sans trop de scrupule précipiter le mouvement.

Le temps approchait où les marins allaient se préparer à fêter leur fête religieuse, il fallait donc à tout prix profiter de ce temps de préparation pour fixer les élections. Voilà le mobile de la précipitation de cette dissolution du conseil municipal et la fixation des élections d'abord au 26 mars, jour de la fête des marins, ce qui était maladroit à ce double point de vue, de montrer trop le bout de l'oreille et de se priver d'un certain nombre de nouveaux électeurs à inscrire.

De là à donner le mot d'ordre de l'élection: si vous votez pour l'ancien conseil municipal vous n'aurez pas d'église, il ne fallait pas beaucoup d'imagination. Et si M. le gouverneur Cousturier n'a pu faire faire cet effort à ses facultés intellectuelles, on s'est chargé de le faire pour lui.

Et voilà comment Cousturier, un socio, un frère quelconque a fait tout et le reste, commis toutes les irrégularités possibles pour donner satisfaction à des menées cléricales préparées par lui et avec sa participation la plus complète.

LE RAPPEL DU MONSIEUR DE KONAKRY

Malgré tous ses hauts faits, malgré toutes ses prouesses, le monsieur de Konakry vient d'être rappelé. Ce rappel a été obtenu sous la menace d'une interpellation au sénat par M. Clémenceau.

A cet effet, M. Daygrand se trouvait armé de deux recours hiérarchiques près du ministre, dans lesquels était exposée la conduite scandaleuse tenue par ce gouverneur inénarrable.

Quand ses procédés électoraux seront connus, ils mettront le comble à la mesure. Car on ne peut pas être plus malhonnête en administration que d'afficher officiellement que les secours ne seront distribués qu'après le 2 Avril, quand on sait, avec preuves à l'appui, qu'au contraire cette distribution n'a été interrompue que le mardi 4 Avril.

Nous avons vu un bon du 4^e avril signé de M. le président de la fabrique ff^o tout à la fois de président et de secrétaire de la commission de secours et portant le N° 378. Avec les indications contenues sur ce bon, nous avons donc lieu d'affirmer que les numéros précédant 378 ont été distribués dans de semblables conditions.



Un qui aura poussé à la roue du rapport du M. de Konakry c'est l'inspecteur. Il a jugé de visu de l'incapacité d'un tel administrateur. Il en a jugé à le voir présider le conseil d'administration et le conseil privé, il en a jugé à le voir présider sa réception du 1^{er} Janvier, de laquelle il s'est éclipsé à l'anglaise en voyant que le gouverneur ne s'occupait pas plus de ses invités que s'il avait été à Konakry.

D'après renseignements reçus de bonne source, nous mettons M. de Konakry au défi de produire à l'officiel la date et le timbre de la dépêche qu'il a dit avoir reçue pour retirer les 20,000 fr. de subvention accordée à la municipalité? Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes porté à croire que cette dépêche n'existe pas.

Son remplaçant serait M. Angoulvent secrétaire général de 1^{re} classe, âgé seulement de 33 à 34 ans.

Il serait à souhaiter que nous ayons enfin un administrateur, qui fasse respecter la dignité de sa fonction et qui ne soit pas une machine entre les mains des intrigants qui usent et abusent de la faiblesse et de l'ignorance de tels administrateurs.

M. DESCHAUX A M. MAZIER

Directeur du Réveil St-Pierrais

J'ai en mains votre numéro du Réveil du 18 février dernier; et j'y vois que vous avez trouvé le moyen de remplir cette feuille en y trainant mon nom depuis le commencement jusqu'à la fin, c'est à dire sur les quatre pages. Si encore vous aviez transcrit ma lettre sans y rien refranchir, je ne dirais pas grand chose, mais vous avez coupé les passages intéressants, dans le but évident d'altérer la vérité.

Pris à parti personnellement, je viens user de mon droit et vous requiers d'insérer la présente réponse aux mêmes places et en mêmes caractères que vos articles du numéro cité et cela dans votre plus prochain numéro.

Je lis dans votre article « Fautes administratives » que vous vous considérez comme un citoyen libre, mais votre polémique semble refuser aux autres ce même droit.

Il y aurait cependant un moyen bien simple d'arranger tout cela: occupez-vous de vos affaires et laissez-nous nous occuper des nôtres.

Vous voulez construire une église en bois, soit. Nous ne songeons pas à vous contredire, à vous faire d'opposition et, au contraire, nous serions heureux de vous voir à l'œuvre, car avec l'église que nous allons construire sans votre concours et comme nous l'entendrons, cela fera deux églises à Saint-Pierre et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes, puisque vous oc-

cuperez une partie des ouvriers et nous l'autre et qu'ensuite ces deux édifices ne se feront concurrence que pour faire entendre la bonne parole et enseigner les bons principes et aussi surtout, M. Mazier, pour dire que le mensonge est indigne d'un homme qui se respecte.

Nous avons estimé que le calorifère, la serrurerie d'art, les cloches et les portes de l'édifice ne pouvaient pas être faites à Saint-Pierre et nous les avons commandées en France. Tout le reste, absolument tout sera fait à Saint-Pierre. Nous n'emmènerons que quatre ouvriers spécialistes pour nous servir de chefs d'équipe et guider les ouvriers de la colonie; c'est vous dire que nous comptons absolument sur ceux-ci, du reste vous pouvez considérer ce paragraphe comme un engagement formel que je prends vis à vis des ouvriers Saint-Pierrais.

Après cela si vous persistez à vouloir dire le contraire, c'est que réellement vous serez de mauvaise foi.

A propos de mauvaise foi, cette expression se trouve dans ma lettre à M. le Gouverneur en date du 18 Janvier. Remarquez que cette lettre était personnelle et que je ne parlais pas de vous puisque je ne vous connaissais pas, je ne croyais donc pas dire aussi bien la vérité. Mais puisqu'il vous a plu de prendre cette expression pour votre compte je ne veux pas vous contredire, vous êtes mieux qualifié que moi pour juger si cette expression peut ou ne peut pas vous être appliquée; la preuve existera pour tous ceux qui rapprocheront les deux textes celui que j'ai écrit et celui que vous avez imprimé sur votre feuille.

Votre feuille me traite d'agent de MM. Légasse. Vous me voyez désolé d'être obligé de vous contredire et je vous exprime ici tous mes regrets de ne pas être l'agent de ces MM. car si je l'étais je gagnerais certainement beaucoup plus qu'en faisant des projets, études, plans, etc., sans honoraires, avec le seul but de venir en aide à des compatriotes que je sais dans le besoin.

Remarquez que je dis compatriotes, c'est à dire frères et que je ne traite pas les St-Pierrais d'étrangers comme vous m'avez qualifié.

Au sujet du béton armé, je ne vous dis rien, parce que je ne saurais vous faire un cours complet dans une lettre; je dis complet car vous semblez n'en avoir jamais vu, et à la façon dont vous en parlez, il est facile de voir que votre ignorance à ce sujet est des plus profondes. Je ne vous en dit rien aussi, parce que je ne veux pas collaborer à votre journal en vous donnant des renseignements. Je préfère faire connaître ceux-ci aux Saint-Pierrais par une autre voie.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

A. DESCHAUX

• • •
D'autre part, nous faisons droit à la demande de rectification de M. l'archi-

tecte Deschaux, qui n'est pas content que nous nous soyons permis de commenter sa lettre du 18 janvier à M. le gouverneur Cousturier.

Elle a pu être personnelle dans la pensée de son auteur, cette lettre, mais elle a perdu ce caractère du jour où le gouverneur en a fait un document officiel en la transmettant au maire pour être communiquée.

Donc si M. Deschaux doit en vouloir à quelqu'un, ce n'est pas à nous, c'est à M. le gouverneur Cousturier qui, il faut bien le dire, a commis la bêtise inqualifiable de rendre cette lettre publique par sa communication au maire et au Conseil municipal.

Tombée dans le domaine public, en la transcrivant et en la commentant, nous n'avons fait que d'user de notre droit de critique, puisque notre journal y était pris à partie.

Quant aux reproches que M. Deschaux nous fait d'avoir retranché des passages intéressants de sa lettre, nous ne les acceptons pas plus, parce que nous avions réservé le paragraphe manquant et qu'il a été inséré dans le N° 20 du 25 février de notre journal avec une mention spéciale.

Tout cela n'est qu'une affaire d'appréciation et nous entendons avoir la notre comme M. Deschaux a la sienne.

De même, nous n'entendons pas nous établir juge de la mauvaise foi de qui que ce soit, mais aussi nous n'admettons pas que M. Deschaux nous qualifie gratuitement de détракteur de mauvaise foi et de plume vendue. Ce ne sont que des gros mots, pas du tout courtois et peu parlementaires, qui ne prouvent ni que l'on a raison, ni que l'on a tort. Mais le grand défaut de nos adversaires est de vouloir nous réduire au silence avec de tels procédés d'argumentation qui sont loin de nous convaincre et de nous intimider.

Le mécontentement de M. Deschaux aurait dû, dans la bonne forme, se limiter à ce point essentiel que sa lettre n'aurait pas dû être rendue publique; quant à nous, nous avons été très heureux qu'elle le soit, parce qu'elle nous a donné un aperçu certain de ce qui s'est passé avant le départ de ce pauvre M. Cousturier, qui a été bien naïf de jeter une telle clarté sur nos suppositions.

A ce point de vue, nous serions d'accord avec M. Deschaux qui se rendrait à cette raison, sans insinuations malveillantes à notre endroit, que notre critique s'est exercée dans la limite de notre droit puisque nous étions mis en cause.

Quant à nous empêcher de la formuler, c'est une toute autre affaire, la liberté de la presse existe aux colonies comme en France. Nous n'avons pas la foi dans le ciment armé, ne croit pas qui veut, c'est bien notre droit; nous entendons donc conserver notre liberté d'action et d'appréciation comme il nous conviendra, sans même tenir compte de phraséologie aussi peu intéressante que convaincante.



LOUIS LÉGASSE

FRANC-MAÇON

Depuis longtemps, nous nous doutions que notre délégué, qui faisait ici acte du plus pur clérical et pour cause, devait être Franc-Maçon.

A dire vrai qu'il soit un vrai ou faux maçon cela nous importait peu. Mais ce qui nous importait c'était de n'être pas sali par ce monsieur à double face qui sur place nous traitait d'anti-clériaux enragés et qui à Paris obtenait des succès en nous qualifiant de clériaux non moins enragés.

Comment appelle-t-on ces gens qui jouent de ces doubles rôles opposés l'un à l'autre avec le même masque ?

Aussitôt que nous avons été informé de ce fait, nous l'avons porté à la connaissance du public, pour que ce dernier s'explique comment M. Louis Légasse avait pu faire admettre sa prose dans l'ACTION.

Dans une affiche, placardée dimanche matin, on a essayé non de démentir cette nouvelle, mais de donner la change sur la portée qu'elle pouvait avoir auprès des électeurs qui raisonnent.

Malheureusement cette affiche n'était pas signée, la première qui de toute la période électorale ait été placardée dans ces conditions, elle était donc et elle est encore de non valeur.

M. Louis Légasse, l'ultramontain que nous connaissons est donc bel et bien Franc-Maçon.

N'en déplaise à nos adversaires, qui blâmant notre anonymat, viennent d'être pris coup sur coup à en user dans des conditions déplorables, puisqu'ils n'ont pu dévoiler l'auteur de l'infame diffamation dont M. Benâtre, Colombel et Thélot ont été l'objet de la part d'un inconnu.

ARRIVÉE DU BURGUNDIA

Le vapeur Burgundia, commandant Buhé, parti de Saint-Malo le 25 mars, est arrivé à Saint-Pierre jeudi matin 6 avril après une heureuse traversée.

Pendant sa traversée, ce vapeur a rencontré plusieurs navires voiliers se dirigeant sur les bancs ou sur Saint-Pierre; parmi eux, le trois-mâts « MARIE » capitaine et armateur Revert.

Ces navires, par suite des vents contraires, étaient encore à environ 600 milles de Saint-Pierre.

Avant son arrivée sur les Bancs, le commandant Buhé fait mention d'immenses banquises, dont une ayant au moins 180 milles de long qu'il a dû contourner pour trouver passage.

La rencontre de cette banquise a retardé l'arrivée du Burgundia d'au moins quarante-huit heures. Les derniers jours, comme à Saint-Pierre, le temps était magnifique.

Comme tous les ans, les passagers des différentes classes ne font que des éloges du commandant Buhé et de son personnel, toujours aux petits soins pour tout le monde et pour prévenir par la prévoyance les moindres accidents.

Le Burgundia a heureusement ouvert la rade et son décharge-ment s'opère avec activité.

ANNONCES & AVIS

AVIS

Le Docteur GALLAS a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il donnera dorénavant ses consultations:

1^o A Saint-Pierre, à son cabinet rue Nielly, les lundi, mercredi et vendredi de 1 h. à 2 h. 1/2;

2^o A l'Île aux Chiens, dans la maison du médecin, les mardi, jeudi et samedi, de 2 h. à 3 h.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Par Burgundia ou au courrier suivant

Poêle de cuisine.—Lit.—Literie.—Tables.—Chaises et ustensils de cuisine.

S'adresser à M. DÉMARTIN
Coin des rues des Miquelonais et Marguerite.

On demande une bonne pour habitation sachant faire cuisine et ménage.

S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Le vapeur BURGUNDIA relèvera de Saint-Pierre pour New-York. Il partira probablement lundi matin.

S'adresser pour passages à A. GREZET, Agent.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Salle à manger.—Salon.—Chambres à coucher.—Vaiselle.

RABAIS

Sur toutes marchandises

Maison à Louer

S'adresser chez M^{me} A. LE MAITRE
RUE JACQUES-CARTIER

AVIS

On demande, pour aller travailler à l'île d'Anticosti, des ouvriers maçons, charpentiers, manœuvres et bûcherons, travail assuré pour tout l'été.

S'adresser pour renseignements à
M. Emile GLOANE
Place de la Liberté.

LIQUE ANTI-ALCOOLIQUE

Aujourd'hui, à 8 h. 1/2, à l'hôtel Joinville, réunion des membres de la Ligue.

Conférence de M^e Lagrosillière sur l'association moderne et ses conséquences.

Intermède musical et littéraire.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.